

protection complète. Puis ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour en empêcher la mise en œuvre. Le parti à ma droite, les progressistes conservateurs, ont prévu des dispositions dans leur amendement qui, ils le savent, en retardera l'établissement jusqu'à l'an deux mille si on laisse les libéraux présenter ce projet de loi.

Je vous dirai, cependant, que les gouvernements de certaines provinces n'ont pas osé attendre que le parti libéral ou, d'ailleurs, les conservateurs, soient disposés à prendre des mesures. Le ministre, et les libéraux d'en face, tel le représentant de York-Scarborough (M. Stanbury) qui a parlé hier soir, ont attaqué le régime d'assurance frais médicaux en diluant tout d'abord les principes, puis en s'efforçant ensuite de le remettre indéfiniment.

Les membres de l'opposition officielle ont attaqué ce régime en invoquant la pénurie indubitablement sérieuse de médecins et en alléguant que le premier ministre d'Ontario ne prise pas la présente mesure législative. On a souvent au cours du débat cité les déclarations du juge Hall, mais il y en a une, en particulier, que l'on n'a pas fait connaître. J'ai l'intention de vous en donner lecture maintenant, car elle est sous-jacente à une grande partie du rapport. A la page 92 du 1^{er} volume, je vous donne donc lecture du premier rapport de la Commission:

Nous savons que la pénurie de médecins, de dentistes, d'infirmières et d'autres effectifs paramédicaux gênera l'établissement du plein régime de services personnels de santé qu'envisage notre Charte; néanmoins, l'existence de la pénurie ne doit pas être invoquée pour différer l'amorce de régimes et de plans.

Le juge Hall avait été nommé par un gouvernement conservateur. On a aujourd'hui invoqué son nom en vue de prouver la nécessité qu'il y a de retarder l'établissement du régime d'assurance frais médicaux. Le parti conservateur s'en est servi à cette fin. Mais le juge Hall a déclaré: «La pénurie d'effectifs médicaux ne doit pas être invoquée pour différer l'établissement de ce régime.» Je recommande cette partie du rapport à ceux qui siègent avec le parti conservateur à ma droite.

[Français]

Les créditistes fondent leur attaque, comme les conservateurs de la province d'Ontario, sur le fait que le premier ministre de leur province n'aime pas le bill du gouvernement fédéral. Alors, ils s'y opposent eux aussi.

[Traduction]

Les députés du Crédit social font la même chose, avec cette différence qu'ils invoquent les noms des premiers ministres de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Je ne pense

pas qu'ils doivent être trop certains du premier ministre Bennett. Il a l'habitude, d'ailleurs bien connue, de s'opposer à une mesure jusqu'à ce qu'il constate que les gens changeront probablement de gouvernement s'il ne la met pas lui-même en vigueur. Il s'empare alors de l'idée comme si elle émanait de lui depuis l'origine. Dès que, en Colombie-Britannique, la faveur de l'opinion publique se sera intensifiée à l'égard de l'assurance frais médicaux—et elle s'intensifie de jour en jour—nous verrons M. Bennett se préparer à préconiser l'assurance frais médicaux comme un projet dont il serait l'initiateur depuis toujours. C'est ainsi que les choses se passent en Colombie-Britannique.

Ainsi, un grand nombre de gens se prétendent partisans du régime de l'assurance frais médicaux—ce sont ceux qui voudraient le diluer, qui en retarderaient l'instauration, qui se cachent derrière le paravent de la pénurie de médecins et du refus des premiers ministres provinciaux. Dans l'intervalle, ils en préparent la ruine par tous les moyens possibles.

Voici donc ce que je déclare au premier ministre (M. Pearson): si le gouvernement fédéral avait agi il y a des années déjà, nous n'éprouverions pas de difficulté avec les premiers ministres des provinces. C'est parce que le gouvernement libéral a refusé d'agir que les premiers ministres provinciaux, les uns après les autres, ont dû faire de leur mieux, suivant leurs lumières, pour répondre aux besoins des habitants de leurs provinces et instituer ce qu'ils espéraient être un palliatif en attendant une initiative d'Ottawa. Si le gouvernement avait pris, il y a des années, à Ottawa, l'initiative d'instaurer un régime convenable, nous n'aurions pas à envisager aujourd'hui, en 1967, la mosaïque des régimes qui ont vu le jour dans les provinces. Plus les représentants d'en face retarderont la mise en œuvre d'un véritable programme d'assurance frais médicaux, plus les difficultés se multiplieront, car d'autres premiers ministres provinciaux, selon les ressources dont ils disposent, introduiront dans leurs projets tous les avantages possibles, et chacune des variantes devra être interprétée et traitée séparément. Il sera extrêmement ardu pour le gouvernement fédéral de réparer le mal qu'il a rendu inévitable en temporisant de la sorte.

Il y a une province, au pays, qui croit à une assurance frais médicaux authentique et qui l'a prouvé en l'instituant. Il s'agit de la Saskatchewan, et je le dis sans fausse modestie. Elle a été la première à instituer, en 1962, l'assurance frais médicaux, et si mon chef, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), n'avait d'autre titre de gloire, il aurait raison d'être fier que ce régime ait été institué pour la première fois dans une province qui ne se